

Vous vous inscrivez pour la première fois à l'IFORM pour une suite de formation (CAP Connexe, MC, BP, BTM, BM...)



Attention l'inscription à l'IFORM se fait en plusieurs étapes obligatoires

- 1** Vous devez trouver une **entreprise d'accueil** qui souhaite signer avec vous un contrat d'apprentissage
- 2** Vous remplissez le bulletin d'inscription avec le futur maître d'apprentissage (le bulletin est à télécharger à l'adresse suivante : <http://www.artisanat50.fr/Jeune/Bulletin-d-inscription-IFORM>) que **vous nous retournez, dûment complété, par mail à l'adresse suivante : inscription.iform@cma-normandie.fr**
- 3** Vous recevrez, vous et votre entreprise un email confirmant votre pré-inscription dans l'attente de la promulgation des résultats et des places disponibles. Sur cet email, vous sera indiqué un numéro de téléphone pour la prise du rendez-vous d'inscription individuel afin de finaliser l'inscription (60 minutes à prévoir – après les résultats d'examen).



- **Si vous n'avez pas le diplôme prérequis**, aucun rendez-vous ne pourra être planifié avant la promulgation des résultats (début juillet 2022) et **aucune inscription ne sera prise en compte avant cette date**
- **Si vous disposez déjà du diplôme prérequis** vous pouvez prendre directement rendez-vous pour l'entretien individuel d'inscription.

Pour l'entretien individuel, si vous êtes mineur, vous devez être accompagné d'un représentant légal.

L'IFORM enverra un email à votre entreprise pour l'élaboration du contrat d'apprentissage et des documents liés au contrat que vous **devrez récupérer, avant l'entretien d'inscription. Il s'agit du contrat d'apprentissage complété et signé, de la convention de formation, du protocole individuel de formation** contractualisant les modalités d'alternance, **d'une convention de réduction de contrat** pour les parcours inférieurs à 12 mois.

Dès qu'il est dûment complété vous devez nous faire parvenir par mail :

→ Le bulletin d'inscription :

Inscription.iform@cma-normandie.fr

Au rendez-vous individuel vous devrez nous ramener :

- **L'ensemble des documents transmis à l'entreprise** : contrat d'apprentissage, convention de formation, protocole individuel de formation et convention de réduction de contrat *si besoin*.
- Les copies des bulletins de notes de l'année précédant l'inscription au CFA
- La copie du certificat de scolarité
- La copie de la carte d'identité
- Une attestation de sécurité sociale ou carte vitale de l'apprenti(e)



Attention : L'inscription ne pourra pas être prise en compte sans l'ensemble des documents listés ci-dessus.

Après ce rendez-vous, l'inscription sera effective et un parcours individualisé pourra vous être proposé. Un dossier administratif, votre calendrier d'alternance et votre convocation et celle de l'entreprise vous seront distribués après l'entretien. Le contrat d'apprentissage sera, quant à lui, envoyé à l'opérateur de compétences pour validation.